

3  
**IFAN/CAD**

**ORSTOM**

**ENQUETE SUR L'INSERTION URBAINE**

**A DAKAR ET PIKINE - 1989**

**QUESTIONNAIRE MENAGE**

**MANUEL DES ENQUETEURS**

**DAKAR-SEPTEMBRE 1989**

## AVANT-PROPOS

---

Vous avez été recruté pour participer à la présente enquête sur l'insertion des migrants dans l'agglomération dakaroise. Au cours de cette enquête vous devrez recueillir des informations auprès de la population. Vous serez par conséquent appelé à poser des questions et à transcrire les réponses des personnes enquêtées sur les documents prévus à cet effet, c'est-à-dire les questionnaires.

Votre tâche paraît très simple mais cela n'est qu'apparent. D'abord, vous ne devrez poser les questions, ni selon vos propres interprétations, ni dans l'ordre de votre convenance. En effet, le questionnaire forme un ensemble cohérent de questions qui ont été soigneusement étudiées et classées.

Les hommes et les femmes que vous devrez interroger ne sont pas toujours chez eux pendant la journée ou pendant la semaine. Compte tenu de la particularité de l'opération, vous serez amenés à travailler à des heures et à des jours qui habituellement sont des moments de repos. L'ensemble des tâches a été programmé dans des délais fixés à l'avance et devra être réalisé dans ces limites.

Le succès d'une enquête dépend de la qualité des renseignements recueillis sur le terrain. C'est pourquoi nous vous demandons de vous conformer strictement aux instructions contenues dans ce manuel d'une part et aux directives de votre contrôleur d'autre part. De notre côté, nous ferons de notre mieux pour que vous assimiliez parfaitement les instructions.

## 1. PRESENTATION DE L'ENQUETE

En votre qualité d'enquêtrice ou d'enquêteur, vous êtes tenu d'expliquer aux chefs de concession, aux chefs de ménage, aux enquêtés et parfois aux curieux le but de votre travail et les raisons de votre visite dans la concession. A ce titre, vous ne devez pas laisser à votre interlocuteur l'impression que vous n'avez pas une connaissance parfaite de votre travail. Au contraire vous devez être en mesure de lui faire comprendre de façon concise l'objet de votre présence sur le terrain.

### 1.1 POURQUOI CETTE ENQUETE?

Contrairement au recensement qui s'intéresse à toute la population, une enquête par sondage, concerne seulement une partie de la population qu'on appelle "échantillon" et c'est cette fraction de la population qui est enquêtée. Si l'échantillon est bien choisi, donc s'il est représentatif, les résultats tirés de cet échantillon doivent permettre de connaître les caractéristiques de la population totale c'est à dire dans notre cas, de l'agglomération dakaroise.

Cette enquête est réalisée conjointement par l'IFAN et l'ORSTOM qui sont deux organismes de recherche. Elle consiste à voir comment ont évolué les conditions de vie de la population dakaroise, et plus particulièrement les migrants, c'est à dire les personnes venues d'autres villes ou de la campagne vers Dakar et sa banlieue.

Pour mieux comprendre les difficultés à trouver un logement ou un travail, nous demandons aux personnes enquêtées de nous décrire successivement les lieux où elles ont habité et les périodes d'emploi ou d'inactivité qu'elles ont eues tout au long de leur vie. Nous voulons aussi savoir à quel moment et comment ces personnes ont fondé leur ménage (mariages, naissances, etc...), car la famille a une grande importance pour chacun.

Comme les conditions de vie sont de plus en plus difficiles à Dakar ou à Pikine, nous demandons aux enquêtés de nous parler de l'ensemble des personnes à qui ils apportent, ou de qui ils reçoivent un soutien. Nous voulons ainsi voir quels liens les habitants de Dakar ou de Pikine entretiennent avec leur milieu d'origine.

Cette enquête, nous l'espérons, permettra de mieux orienter le développement et de mieux connaître les besoins des gens.

## 1.2 LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE:

Pour vous permettre de vous acquitter convenablement de votre tâche, certaines dispositions préliminaires ont été prises :

- une enquête pilote a été exécutée sur le terrain pour tester les questionnaires dans le but de les rendre plus opérationnels;

- une campagne de sensibilisation a été effectuée au sein des populations des quartiers pour les informer de votre arrivée sur le terrain et pour leur expliquer le but de votre travail.

Le champ de l'enquête couvre l'ensemble de l'agglomération de Dakar et de Pikine depuis le Plateau jusqu'à Guédiawaye et Thiaroye. Toutefois puisqu'il s'agit d'une enquête par sondage, seuls seront concernés 120 quartiers parmi lesquels des îlots d'environ 75 personnes seront choisies par des méthodes statistiques.

L'enquête se déroulera en deux temps :

- d'abord un recensement rapide de 240 îlots répartis dans l'ensemble de l'agglomération dakaroise, soit environ 18 000 personnes (questionnaire ménage)

- ensuite, quelques jours plus tard, une enquête biographique auprès de 2000 personnes (1500 hommes et 500 femmes) eux-mêmes répartis en 1500 migrant(e)s et 500 non migrant(e)s. Ces 2000 personnes seront choisies parmi les 18.000 précédemment recensées.

L'organisation de l'enquête sur le terrain se fait comme suit :

- votre contrôleur désignera les concessions que vous aurez à visiter ;

- vous serez placés sous la responsabilité d'un contrôleur qui vous aidera à solutionner les difficultés que vous rencontrerez sur le terrain ;

- le superviseur assure la coordination générale.

## 2. INSTRUCTIONS GENERALES

### 2.1. VOTRE ROLE

Vous êtes chargé d'effectuer les interviews dans les concessions, et de remplir séparément les deux types de questionnaires prévus à cet effet :

- questionnaire ménage : c'est un questionnaire collectif sur lequel sont recueillis certains renseignements concernant la concession, le chef de ménage et les autres personnes du ménage.

- questionnaire biographique : il concerne des hommes et des femmes qui sont choisis par les chercheurs après le questionnaire ménage rempli et traité sur ordinateur.

Vous devrez prendre les précautions suivante pour mener à bien votre travail:

- respecter les règles de bienséance : puisque vous demandez des informations à la population, donc un service, soyez courtois et respectez les coutumes, les langues, les religions etc... ;

- expliquer le but de votre visite et de votre travail aux chefs de ménage et aux personnes que vous enquêtez ;

- vous référer à votre contrôleur en cas de refus des personnes contactées ou interrogées, ou en cas de difficultés que vous auriez pour remplir certaines parties du questionnaire dans des cas complexes ;

- toujours respecter les instructions contenues dans votre manuel;

- transcrire très lisiblement les réponses apportées par les enquêtés car toute information devra être traitée à un moment où il ne sera plus possible de vous joindre pour obtenir des renseignements complémentaires ;

- tous les chiffres portés dans les cases doivent être lisibles. N'oubliez pas que les indications numériques portées dans les cases seront lues par d'autres personnes que vous, afin d'être transcrites sur des supports magnétiques pour une exploitation informatique.

## 2.2. LE ROLE DU CONTROLEUR

Il sera votre chef hiérarchique direct pendant toute la durée de l'enquête. En tant que responsable d'équipe, il aura essentiellement pour rôle :

- de vous remettre chaque jour ou la veille, votre programme de travail de la journée, à savoir, les concessions dans lesquelles vous devrez faire vos interviews ;
- de contrôler votre travail sur le terrain, il vous demandera d'aller corriger les questionnaires que vous avez remplis en retournant dans les concessions enquêtées. Si des réponses sont douteuses, si des incohérences apparaissent dans les questionnaires, il aura également à redresser vos erreurs sur la façon d'introduire votre sujet ou de poser les questions. Vous devez par conséquent vous améliorer et vous adapter aux réalités du terrain grâce à ses conseils ;
- de vous communiquer les instructions nouvelles
- de gérer l'ensemble des questionnaires remplis sur le terrain
- d'organiser le travail de l'équipe sur le terrain.

**IMPORTANT :** Reférez-vous toujours à votre contrôleur en cas de problèmes

## 2.3. VERIFICATION DE VOTRE TRAVAIL

Il vous est fortement conseillé de procéder, tous les soirs, à une vérification du travail effectué dans la journée, afin de vous éviter de retourner sur le terrain pour corriger les erreurs, et afin de ne pas freiner le travail de l'équipe.

Posez-vous les questions suivantes :

- n'avez-vous pas perdu de questionnaire ?
- avez-vous les réponses à toutes les questions concernées ?
- les réponses correspondent-elles bien aux codes proposés ?
- est-ce que le numéro d'identification est bien mentionné pour chaque module du questionnaire, et, s'il y a lieu, sur les feuilles volantes rajoutées au questionnaire ? etc...

C'est seulement après cette vérification que vous remettrez l'ensemble des questionnaires à votre contrôleur.

Il se pourrait que le superviseur ou les chercheurs du projet provoquent de temps à autre des réunions regroupant toute l'équipe pour commenter vos travaux, apporter des correctifs ou vous communiquer de nouvelles instructions. Alors, suivez attentivement leurs recommandations et participez activement aux réunions.

#### 2.4. CARACTERE CONFIDENTIEL DE L'ENQUETE

Cette opération que vous allez réaliser sur le terrain est couverte par la loi 66-59 du 30 juin 1966 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique.

Par conséquent, les informations recueillies par vos soins pendant l'enquête sont strictement confidentielles et ne doivent servir qu'à des fins statistiques. Elles ne doivent en aucun cas servir au fisc, à la police, etc...

Tout enquêteur qui divulguerait des renseignements sur des enquêtés serait passible, en vertu de cette même loi sur la statistique, d'une amende ou d'une peine de prison. Vous êtes donc tenu à respecter le secret concernant les informations recueillies.

Conformément à cette loi, toute personne interrogée par un enquêteur est tenue de répondre et de donner des renseignements exacts sous peine de poursuites judiciaires. Toutefois, l'on se gardera de recourir à cette loi. Un bon agent enquêteur doit toujours être en mesure de convaincre son interlocuteur de répondre aux questions. Il s'agit pour vous d'établir un rapport de confiance.

Pour le questionnaire biographique, certaines informations que vous allez recueillir sont relativement indiscrettes, vous devez donc procéder avec tact, et prévenir la personne que certaines questions sont délicates. Faites aussi comprendre à la personne que vous souhaitez de préférence un entretien individuel.

### 3. QUESTIONNAIRE MENAGE

#### 3.1. DEFINITIONS

**L'ILOT** : c'est un groupe de concessions. Le numéro d'ilot vous sera indiqué par votre contrôleur. Il y a 240 îlots dans l'enquête.

**CONCESSION** : le mot concession est pris ici dans son sens traditionnel communément employé. Il s'agit d'une maison ou d'un groupe de maisons, ou d'autres types de locaux d'habitation, entourés ou non d'un mur ou d'une clôture définissant clairement les limites. Cependant on peut relever quelques cas particuliers de concession comme les immeubles à appartements par exemple. Ces maisons comportent une série de locaux d'habitations distincts (logements). L'ensemble des logements de l'immeuble appartient à la même concession. Il se peut aussi que certaines maisons qui semblent unifamiliales comportent un logement distinct à l'étage ou à l'arrière. Chaque unité clôturée est une concession.

**MENAGE** : c'est l'ensemble des personnes vivant dans la même unité d'habitation et partageant leurs ressources et leurs frais de groupe. Communément, c'est le groupe de personnes vivant et mangeant ensemble et qui se reconnaissent sous l'autorité d'un même chef de ménage. Un ménage ne comporte pas nécessairement plusieurs personnes. Si quelqu'un vit seul, il faut le considérer comme un ménage distinct ne comportant qu'une seule personne.

**NOYAU FAMILIAL** : un ménage peut comprendre une unité familiale unique ou plusieurs. Ce sont ces unités que nous appellerons noyaux familiaux. Le noyau familial comprend les époux (ou l'un d'eux) et leurs enfants non mariés, ainsi que les parents consanguins ou par alliance à condition que ceux-ci soient à la charge du chef du noyau familial. **CAS PARTICULIER** : une mère célibataire avec son (ou ses) enfant(s) forment un noyau familial séparé.

**Cas des isolés**: ce sont les individus qui n'ont de lien de parenté avec aucun chef de ménage de la concession dans laquelle ils vivent.

- s'ils vivent et mangent avec un ménage particulier. Ils sont à inclure dans ce ménage, mais constitue un noyau particulier;

- s'ils vivent seuls, ils forment un ménage distinct.

**ATTENTION** : un groupe de personnes non parentes, mais vivant et mangeant ensemble constitue un ménage.



### 3.2 QUI ENREGISTRER ET COMMENT?

Chaque ménage faisant partie de l'enquête sera enregistré séparément sur une ou plusieurs feuilles de questionnaires "ménage" selon le nombre d'individus. Lors du passage de l'enquêteur, toutes les personnes résidant dans le ménage à ce moment-là seront enregistrées sur le même questionnaire.

La première personne à indiquer sur le questionnaire "ménage" est le chef de ménage ou C.M. A la suite du CM, il faut indiquer les personnes composant son noyau familial de la façon suivante :

- les enfants du CM dont la mère n'est pas là, soit parce qu'elle est divorcée, séparée ou décédée. Commencez par le plus âgé de ces enfants ;
- la première épouse du CM ;
- les enfants non mariés de la première épouse, classés par ordre décroissant d'âge, c'est-à-dire qu'il faut enregistrer en premier le plus âgé, puis celui qui est né juste après lui, etc...
- la deuxième épouse du CM ;
- les enfants non mariés de la deuxième épouse... et ainsi de suite pour chacune des épouses et leurs propres enfants, et éventuellement les enfants confiés.

A la suite des descendants directs, il faut enregistrer les autres personnes du noyau familial (ascendants ou parents proches) à condition qu'elles ne constituent pas elles-mêmes un noyau familial.

Après le noyau familial du CM, il faut enregistrer tous les autres noyaux familiaux de préférence en commençant par le plus âgé des descendants directs mariés (enfants du CM).

Exemple:

- noyau familial du fils aîné,
- noyau familial du 2ème fils, etc...
- éventuellement ascendants lorsque ceux-ci forment un noyau familial,
- parents proches : noyaux familiaux des frères et soeurs mariés puis des cousins mariés,
- noyaux familiaux des parents éloignés ou des amis
- enfin les noyaux familiaux des personnes étrangères au noyau familial du CM.

En pratique, lorsque l'enquêteur se présentera dans une concession, il demandera à être reçu par le chef de concession, s'il est là. A défaut, il demandera la personne qui a autorité sur la concession pendant l'absence du chef (par exemple le fils aîné ou le frère ou l'épouse) et il

identifiera, dans un premier temps les différents ménages composant la concession. Puis il interrogera chacun des chefs de ménage. Pour chaque ménage il interrogera le chef de ménage sur son propre noyau familial, il demandera qu'on lui présente les autres chefs de noyaux familiaux dans l'ordre indiqué précédemment, le chef de ménage assistant à l'entretien si possible.

**CAS PARTICULIER: un homme a plusieurs épouses :**

En premier lieu, il faut considérer le cas où l'homme a un domicile habituel. L'homme réside au lieu d'enquête qui est son domicile habituel:

- s'il est présent, il est noté "Résident Présent" et n'a aucun caractère de résidence chez les autres épouses,
- s'il est absent, il est noté "Résident Absent" et il sera "passager" chez l'une de ses autres épouses, ou ailleurs.

En second lieu, l'homme n'a pas de domicile habituel, c'est-à-dire s'il est indifféremment chez l'une ou l'autre de ses épouses, il convient de considérer le domicile de sa première épouse comme étant son domicile habituel et on raisonne comme précédemment.

#### 4. QUESTIONNAIRE 1 : CARACTERISTIQUES DU CHEF DE MENAGE, DE L'HABITAT ET DE L'EQUIPEMENT DU MENAGE.

En haut et à droite dans la partie supérieure du petit carré, inscrire le rang du questionnaire utilisé. Une fois le travail terminé au niveau du ménage, inscrire le nombre de questionnaires utilisés.

ex : si dans un ménage 3 questionnaires sont remplis, inscrire

- pour le premier questionnaire 1/3
- pour le deuxième questionnaire 2/3
- pour le troisième questionnaire 3/3

Pour chaque ménage que vous visitez, portez votre nom ainsi que la date de votre visite au niveau de l'encadré prévu à cet effet.

**ATTENTION :** le questionnaire que vous allez remplir est à coder. Vous devez donc vous référer aux codes relatifs aux réponses données. Ces codes seront portés dans les cases correspondantes de la grille de codification.

**Identifiant:** l'identifiant comprend 4 numéros différents:

- *le numéro de la carte* : il est d'ordre 1 (carte 1) pour la partie relative au chef de ménage et au ménage. Ce numéro est déjà porté sur le questionnaire.
- *le numéro de l'ilot* : il est donné par le contrôleur et se porte sur trois positions au niveau des cases 2 à 4 qui doivent être remplies.  
ex : pour l'ilot n° 1 on a 0/0/1/  
pour l'ilot n° 124 on a 1/2/4/
- *le numéro de concession* : il est donné au sein de l'ilot où chaque concession s'y trouvant est numérotée de 1 à n. Le numéro de la concession occupe deux positions se situant au niveau des cases 5 et 6 qui devront être toutes remplies, au besoin par des zéros (01, 02, ..., 10, 11, ...).  
ex : pour la concession 1 on a /0/1/  
pour la 14<sup>e</sup> concession, on a /1/4/.
- *le numéro du ménage* : le numéro du ménage est celui que l'enquêteur lui attribue au cours de l'enquête sur le terrain. Ce numéro occupe deux positions et se situe au niveau des cases 7 et 8. Ce numéro va de 1 à n

Les questions qui vont suivre, c'est-à-dire allant de la question 105 à la question 132 et relatives aux cases 13 à 47 de la grille de codification ne concernent que le chef de ménage, ou des caractéristiques générales au ménage.

#### CARACTERISTIQUES DU CHEF DE MENAGE

**Q. 105 - Nationalité du chef de ménage :**

Si ce chef de ménage est sénégalais mettre dans la case 13, le code 0. S'il est d'une autre nationalité, d'un pays voisin mettre le code correspondant.

**Q. 106 - Ethnie du chef de ménage :**

Cette question concerne aussi les étrangers frontaliers, s'ils sont d'une Ethnie existant au Sénégal.

*Wolof(1) ; Lébou(2) ; Toucouleur(3) ; Peul(4) ; Mandingue(5) ; Serer(6) ; Diola(7) ; Divers ethnies Nord(8) Divers ethnies du Sud(9), Autres ethnies (0).*  
Mettre également 0 pour les personnes non concernées.

**Q. 107. - Religion :**

Le code est à porter en case 15. Quatre confréries musulmanes sont retenues :

*Tidiane 1 ; Mouride 2 ; Khadria 3 ; Layène 4 ; les autres musulmans sont codés 5. Les chrétiens 6 ; les animistes 7. Les autres religions ou sans religion 8.*

**Q. 108. - Statut de résidence :**

Le code correspondant à la réponse donnée est à mettre à la case 16. Quatre modalités sont retenues:

*Hébergé (1) : l'enquêté habite un local qui lui est prêté (par un parent par exemple) et pour lequel il ne paie rien. Il est par conséquent logé gratuitement.*

*Locataire (2) : l'enquêté a loué le local et paie par conséquent d'une manière périodique (par mois, trimestre, semestre, etc...) un certain montant pour s'acquitter de ses frais de logement.*

*Propriétaire (3) : le local d'habitation appartient à l'enquêté qui a un titre d'occupation.*

*Occupant sans titre (4) : l'enquêté occupe un local sans titre de propriété enregistré par l'Etat. Exemple un propriétaire de baraque sur un terrain non constructible.*

## HABITAT

Q. 109 - Nombre de pièce habitées :

Porter le nombre de pièces habitées.

Par exemple, 1 chambre + 1 salon = 2 pièces, soit 02 en cases 17 et 18.

Q. 110. - Type d'habitat :

*Immeuble (1)* - Il s'agit d'un immeuble en hauteur comprenant plusieurs appartements occupés par des ménages différents.

*Villa (2)* - Il s'agit de maison individuelle haut ou très haut standing comprenant un jardin.

*Maison individuelle moyen standing SICAP ou HLM (3)* - Il s'agit des maisons type SICAP ou des HLM, indépendantes et dont le standing est moyen, et dont la construction a été entreprise par des sociétés immobilières d'Etat.

*Etage ou terrasse (4)* - Maison individuelle construite souvent par des tâcherons, soit en étage soit avec une terrasse en béton. Cet habitat peut comprendre plusieurs ménages.

*Maison en dur avec cour (5)* - C'est le type le plus courant de maison rencontré dans les quartiers populaires. Cet habitat peut comprendre plusieurs ménages.

*Baraque (6)* - Maison en planche ou en matériaux de récupération (tôle, ...).

Si dans une même concession, certains ménages occupent une maison en dur ils seront codés 5 et si les voisins dans la même cour occupent une baraque, ils seront codés 6. Ce qui compte, c'est la nature du logement de chaque ménage, non la nature de la concession. La réponse est portée dans la case 19.

Q. 111 à 113 - Nature de la construction

Porter ici la réponse appropriée dans les cases 20, 21, 22.

Q. 114 - Electricité.

Répondre 1 pour oui ; 2 pour non c'est à dire quand il n'y a pas l'électricité.

Q. 115. - Approvisionnement en eau.

Il s'agit de la source principale en eau du ménage. Le code approprié à la case 24.

*Robinet (1)*. Le ménage dispose d'un robinet dans ses locaux d'habitation.

*Borne Fontaine (2)*. Le ménage prend l'eau à la borne fontaine du quartier.

*Achat d'eau (3).* Le ménage se procure l'eau auprès d'un revendeur.

*Puits (4).* Le ménage a un puits dans ses locaux ou à l'extérieur et auquel il s'approvisionne.

*Autres sources (5).* Toute autre source en dehors de celle déjà citées.

**Q. 116 - Lieu d'aisance :**

Porter le code dans la colonne 25.

*Individuel (1).* Le WC est exclusif au ménage.

*Collectif (2).* Le WC est commun à plusieurs ménages.

*Pas de WC (3).* Pas de WC dans la concession.

#### EQUIPEMENT DU MENAGE

**Q. 117 à 124 - Biens d'équipement :**

Répondre selon la possession ou non du bien en question par *1 pour oui* ou *2 pour non* en case 26 à 33.

**Q. 125 et 126. - Repas du chef de ménage :**

Ces 2 questions concernent le chef de ménage exclusivement. Répondre par *oui 1*, ou *non 2*.

#### RECAPITULATION

A effectuer après avoir rempli le questionnaire intérieur (questions 205 à 221) pour tous les membres du ménage.

**Q. 127 - Numéro d'ordre de la dernière personne inscrite sur le questionnaire interview.**

Ce numéro doit correspondre au nombre total de personnes recensées dans le ménage. Ainsi, s'il y a 13 personnes dans le ménage, le dernier recensé porte le numéro 13 dans les colonnes 9 et 10 de la question 205 en page intérieure.

Vous portez alors ce chiffre dans les cases 36 et 37.

**Q. 128 : - Nombre de résidents présents :**

Dénombrer toutes les personnes ayant le statut de résident présent (RP) à la question 215, portez le nombre obtenu dans les cases 38 et 39.

**Q. 129. - Nombre de résidents absents :**

Dénombrer toutes les personnes ayant le statut de résident absent (RA) à la question 215.

Portez le nombre obtenu dans les cases 40 et 41.

**Q. 130. - Nombre d'actif :**

Dénombrer toutes les personnes actives dans le ménage, (code 1 ou 2 à la question 218). Portez le nombre obtenu dans les cases 42 et 43.

Q. 131. - Nombre de plus de 25 ans :

Dénombrer toutes les personnes ayant plus de 25 ans à la question 211, ou nées avant 1965 à la question 210, et qui ne sont pas nées à Dakar (réponse autre que 01 à la question 213 cases 23 et 24).

Q. 132 - Numéro de l'enquêteur :

Reporter le numéro figurant sur l'attestation qui vous aura été remise. Réponse à inscrire dans les cases 46 et 47.

Dans la partie observation vous pouvez consigner toutes les observations et remarques que vous jugez utiles et nécessaires.

**RAPPEL:** le questionnaire que vous devez remplir doit être codé. Assurez-vous que toutes les questions ont reçu les réponses qu'il faut et que chaque réponse est bien codée. Enfin vérifiez que toutes les cases constituant la grille de codification ont été remplies et bien remplies.

## 5. QUESTIONNAIRE 2 : MEMBRES DU MENAGE

Cette partie constitue l'intérieur du questionnaire ménage. Elle constitue la carte de type /2/, tel qu'il est indiqué par l'identifiant. Les numéros suivants de l'identifiant doivent être les mêmes que ceux (îlot, concession et ménage) concernant le chef de ménage .(sur le recto du questionnaire ménage). Cette partie intérieur du questionnaire ménage concerne tous les membres du ménage.

### Q. 205 - Numéro d'ordre.

Ce numéro est attribué à chacune des personnes composant le ménage un numéro pris dans l'ordre normal croissant 1, 2, 3... Le numéro 01 sera toujours attribué au chef de ménage. Les cases 11 et 12 sont précodées /0/0/.

Lorsque le ménage a plus de 10 personnes, prendre un autre questionnaire ménage et continuer dans l'ordre : 11, 12, etc...

Vous devez inscrire 1 devant le 0 à la dernière ligne concernant la personne n° 10.

NB : ne pas oublier de mettre l'identifiant en haut à gauche.

### Prénoms et Noms :

Ecrire lisiblement le(s) prénom(s) et le nom de chaque personne. Ce sont des éléments de contrôle indispensables dans une enquête. Ils ne sont cependant pas codifiés. Ils serviront à identifier ces personnes retenues pour le questionnaire biographique.

### Q. 206 - noyau familial.

Au fur et à mesure de l'inscription des noyaux, attribuer à chacun d'eux un numéro pris dans l'ordre normal croissant : 1, 2, 3... sans omission.

- le noyau 1 sera celui du chef de ménage,

- les personnes d'un même noyau auront le même numéro de noyau

- plusieurs célibataires vivant ensemble forment un seul ménage comprenant autant de noyaux familiaux que de personnes. Mais au delà de 9 noyaux différents, mettre 0.



**Q. 207 lien de parenté.**

Les personnes d'un même ménage, c'est-à-dire, l'ensemble des noyaux familiaux et des personnes dépendant du même chef de ménage sont inscrits dans l'ordre suivant :

- le noyau du chef de concession est inscrit en premier lieu. Le chef de ménage aura la mention CM et occupera le rang 1 dans l'ordre d'inscription des personnes du ménage. Le lien de parenté des membres de ce noyau familial sera celui qu'ils ont avec le CM.

- pour les autres noyaux familiaux, le lien de parenté du chef de noyau sera celui qui existe avec le chef de ménage. Mais à l'intérieur de chacun de ces noyaux les personnes s'y trouvant sont référencées par rapport au chef de noyau d'appartenance. En définitive, il faut enregistrer le lien de parenté le plus direct possible avec le chef de noyau.

**CODE LIEN DE PARENTE**

<i>Chef</i>	=	0
<i>Epouse</i>	=	1
<i>Fils, Fille</i>	=	2
<i>Père, Mère</i>	=	3
<i>Autre Ascendant</i>	=	4 (Oncle, Tante, Grand-père)
<i>Collatéraux</i>	=	5 (frère, soeur, beau frère, belle soeur)
<i>Autres parents</i>	=	6 (cousin, neveux, petits enfants)
<i>Sans lien</i>	=	7
<i>Enfant confié</i>	=	8

Le lien de parenté occupant deux positions au niveau des cases 14 et 15, les codes ci-dessus ne constituent que le élément clé d'une combinaison permettant une codification complète de la parenté. Aussi avons-nous :

chef de ménage (CM) : 00 dans les cases : 14 et 15

chef de noyau (CN) : 0 et lien de parenté avec le CM (ex. si c'est le frère du CM c'est 05).

10 Epouse d'un monogame

20 Enfant d'un couple monogamique dont les deux parents sont dans la concession

Epouse d'un polygame 1 et rang de l'épouse soit

11 pour la première épouse ;

12 pour la 2è

...ainsi de suite jusqu'à 4 épouses et plus: 14.

19 quand la femme ne connaît pas son rang.

Enfant d'un homme à plusieurs épouses 2 et rang de sa mère parmi les épouses de l'homme soit

21 pour les enfants de la première épouse ;

22 ceux de la 2<sup>e</sup> épouse etc...

29 pour les enfants dont on ignore le rang de la mère.

26 Enfant dont la mère n'est pas dans la concession

27 Enfant dont le père n'est pas dans la concession

Enfant confié dont le père et la mère ne sont pas dans le ménage 8 et rang de la femme du chef de noyau à qui l'enfant est confié soit

80 enfant confié à la mère épouse d'un monogame.

81 enfant confié à la 1<sup>è</sup> femme d'un ménage polygame

82, 83, 84 enfant confié à 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> épouse

88 enfant confié à une femme chef de ménage.

89 enfant confié à une autre femme qui n'est pas épouse du chef du ménage auquel appartient l'enfant

30 Père ou Mère du Chef de Ménage à l'intérieur du noyau

03 Père ou Mère, Chef de noyau

40 Autre Ascendant à l'intérieur du noyau

04 Autre Ascendant qui est chef de noyau

50 Collatéraux à l'intérieur du noyau

05 Collatéraux chef de noyau

60 Autre parent à l'intérieur du noyau

06 Autre parent qui est chef de noyau

70 Sans lien de parenté à l'intérieur du noyau

07 Sans lien de parenté chef de noyau

90 Indéterminé à l'intérieur du noyau

09 Indéterminé qui constitue un noyau

**EXEMPLE :** Moussa DIOUF est CM et vit dans sa concession avec son fils Issa dont la mère n'est pas dans la concession et ses deux épouses Awa et Bineta.

AWA la première épouse de Moussa a deux fils (Doudou et Modou) qui vivent dans la concession ; tandis que BINETA a dans la concession trois enfants (Daba, Dumou et Idrissa) issus de son union avec Moussa. Tous les enfants de Moussa avec ses différentes épouses sont des célibataires sans enfant.

Dans la concession, Moussa a dans son propre noyau, son cousin Aly, son neveu Yérim, son parent Ibou et Ismaïla dont le lien de parenté avec Moussa est indéterminé.

Outre les personnes qui constituent son noyau, Moussa DIOUF vit dans sa concession avec son frère Demba et son cousin Mamadou, qui sont sous son autorité.

Demba habite dans la concession avec son fils Laïty dont la mère n'est pas dans la concession. Dans son noyau Demba a également sa femme Khady et deux enfants de Khady, Arona et Coura. Seule Coura est issue de son mariage actuel avec Demba.

Mamadou quant à lui vit dans la concession avec sa femme Amy et leurs deux enfants Seydi et Diaga. Dans le noyau de Mamadou on trouve également son frère Dusseynou.

Enfin dans la concession vit Bassirou un parent de Moussa. Bassirou a deux épouses Diarra et Dieynaba et de chacune d'elles il a un enfant dont les prénoms sont respectivement Adja et Ndèye. Bassirou héberge également un parent qui se nomme Alpha. Bassirou est indépendant de Moussa.

Codification :

Noyau du CM noyau (1)

00 - Moussa DIOUF  
 26 - Issa "  
 11 - Awa  
 21 - Doudou  
 21 - Modou  
 12 - Bineta  
 22 - Daba  
 22 - Oumou  
 22 - Idrissa  
 60 - Aly  
 60 - Yérim  
 60 - Ibou  
 90 - Ismaïla

Noyau du frère du CM noyau (2)

05 - Demba DIOUF  
 26 - Laïty "  
 10 - Khady  
 27 - Arona  
 20 - Coura

Noyau du cousin du CM noyau (3)

06 - Mamadou  
 10 - Amy  
 20 - Seydi  
 20 - Diaga  
 50 - Dusseynou

Ménage du parent CM

(c'est un autre ménage)

00 - Bassirou  
 11 - Diarra  
 21 - Adja  
 12 - Dieynaba  
 22 - Ndèye  
 60 - Alpha

Q. 208 - Lignage:

Cette question concerne le lignage et permet de savoir si le parent est du côté paternel (1) ou maternel (2) du chef de ménage, ou s'il est du côté de la famille du conjoint (3) du chef de ménage.

Q. 209 Sexe:

Inscrire en case 17 "1" pour masculin ou "2" pour féminin suivant le cas. Ne vous laissez pas influencer par le prénom, demander toujours s'il s'agit d'un homme ou d'une femme. Certains prénoms peuvent désigner un homme ou bien une femme  
 ex : Adama, Maguette, Adiouma etc...

Q. 210 Date de Naissance:

Pour les personnes qui ont une pièce d'état-civil avec une date complète: inscrire le millésime de la date de naissance. Ainsi une personne née le 7 octobre 1965. Inscrire 65 en cases 18-19.

ATTENTION: il arrive souvent qu'un jugement donne lieu à un bulletin de naissance portant une date de naissance précise. Il faut faire attention et poser la

question pour savoir s'il s'agit de la bonne date ou d'un jugement supplétif. Il faut impérativement poser la question et effectuer les contrôles nécessaires. Si la personne ne connaît pas sa date de naissance mettre 99 et demander alors son âge. Si la personne est née avant 1900, inscrire 99, mettre son âge dans les cases 20-21

**Q. 211 Age:**

Porter l'âge déclaré ou estimé en année pour les personnes ne connaissant pas leur date de naissance. Aussi si une personne a 34 ans, portez 34.

**IMPORTANT:** N'acceptez pas les réponses approximatives du genre 30, 40 ans, mais insistez pour connaître l'âge le plus précisément possible. Si la personne a plus de 95 ans mettre 95 en case 20-21.

**Q. 212-213 Lieu de naissance:**

Inscrire en case 22 s'il est né dans une ville(1) ou dans un village(2). Par ville, on entend une des villes de la liste jointe en annexe.

Inscrire en cases 23 et 24 la région administrative: il s'agit des dix régions du Sénégal dont le code est donné sur la carte jointe.

**Q. 214 Situation matrimoniale:**

Il faut enregistrer la situation effective au moment de l'enquête, et l'inscrire en CASE 25:

*Célibataire* = 1

*MM* = 2 pour les hommes monogames et pour leurs épouses.

*MP* = 3 pour les hommes polygames et pour leurs épouses.

*Union libre* = 4. C'est-à-dire un homme et une femme vivant ensemble sans mariage légal ou traditionnel

*Div /Sep* = 5 pour les divorcés et les séparés.

*Veuf* = 6 pour les veufs

**ATTENTION:** ne confondez pas divorcés et célibataires, un célibataire est une personne qui ne s'est jamais mariée. Considérer les concubins comme des personnes en union libre.

**Q. 215 Situation de résidence :**

Il s'agit d'inscrire en case 26 la situation de résidence:

*RP (Résident présent)* = 1 pour tout individu présent dans la concession lors de votre passage, depuis au moins 6 mois ou qui a l'intention de rester au moins 6 mois et qui a dormi la nuit précédent l'enquête.

*R.A (Résident Absent)* = 2 pour tout individu résident habituellement (au moins 6 mois) dans la concession mais qui y était absent la nuit précédent votre passage. NB : si la durée d'absence dépasse 6 mois, on ne doit pas enquêter la personne et elle ne doit pas figurer dans la liste des personnes du ménage

VIS (Visiteur) = 3 pour tout individu présent dans la concession la nuit précédent votre passage mais qui n'y réside pas habituellement.

M.F (Membre Fantôme) = 4 pour tout individu qui n'étant pas dans la concession mais qui est présent par sa contribution économique (chef de ménage émigré par exemple).

- Q. 216 : Date de la dernière installation à Dakar ou Pikine.  
Il s'agit de connaître depuis quelle année l'enquêté s'est installé pour la dernière fois à Dakar ou Pikine. Le millésime de cette date doit être portée en case 27-28. Si par exemple la personne est arrivée en 1958 mettre 58 en case 27-28.  
Si la personne est née à Dakar ou Pikine, mettre 97.  
Si la personne n'est pas résidente à Dakar ou Pikine mettre 98 en cases 27-28.

- Q. 217 : Niveau d'instruction.  
ATTENTION: code alphanumérique à porter en case 29-30.  
Mettre:  
NS pour les non scolarisés  
CP pour ceux qui ont suivi jusqu'au cours préparatoire  
CE " " " " " " cours élémentaire  
CM " " " " " " cours moyen  
De la 6è à la 1ère mettre le numéro de la classe.  
Ainsi:  
pour la 4ème mettre 04;  
pour la 6ème 06 ;  
... la première 01.  
TM pour terminale,  
SU pour le supérieur en faculté ou grande école (au delà de la terminale),  
ET pour l'enseignement technique (sans baccalauréat).

- Q. 218 : Occupations principales des 12 derniers mois  
Le code approprié est à mettre à la case 31:  
Occupé (1) il s'agit de toutes les personnes, homme ou femme qui exercent une activité quelconque, même quelques heures par jours.  
Chômeur (2) : Personne qui a déjà travaillé et a perdu son emploi, et également toute personne à la recherche d'un premier emploi. (par exemple quelqu'un qui a fini d'étudier et qui cherche du travail).  
Elève, Etudiant (3) : suit une scolarité à l'école ou à l'université, ou un enseignement dans un établissement spécialisé.  
Ménagère (4) : Personne n'exerçant aucune activité économique et qui effectue seulement des travaux ménagers chez elle.  
Retraité (5) : Personne qui travaillait mais parce que ayant atteint un certain âge ne travaille plus et perçoit tous les trois mois un salaire correspondant à son salaire mensuel d'alors ou une pension.

*Inactif (6) : Handicapés physiques et personnes n'exerçant aucune activité de même que les personnes ne figurant dans aucune des catégories précédentes.*

*NSP (9) : Ne sais pas.*

**Q. 219 : Statut d'occupation.**

La question s'adresse aux personnes "Occupées" code (1) et "chômeurs" code (2). Toutefois certains chômeurs n'ont jamais occupés d'emploi, ( les chômeurs n'ayant jamais travaillé) pour ces derniers cas mettre 0 en case 32; 0 en case 33, et 0 en case 34. En effet chaque personne "occupée" ou "chômeur" doit être classée dans une des catégories suivantes (le code est à mettre à la case 32):

*Employeur (1).* Personne qui exploite sa propre entreprise économique ou qui exerce pour son propre compte une profession ou un métier et qui emploie un ou plusieurs salariés. Le ou les salariés doivent contribuer à l'exploitation de l'entreprise et à l'exercice de la profession ou du métier pour que la personne soit considérée comme employeur.

*Salarié (2).* Personne qui travaille pour un employeur public ou pour un employeur privé et qui reçoit une rémunération sous forme de traitement, salaire, commission, pourboire, salaire aux pièces ou paiement en nature.

*Indépendant (3).* Personne qui exploite sa propre entreprise économique ou qui exerce pour son propre compte une profession ou un métier, mais qui n'emploie aucun salarié.

*Apprenti ou aide familial (4).* Personne qui travaille pour un employeur public ou privé et qui est placé en position d'apprenti donc sans salaire, ou bien aide familial, c'est-à-dire personne qui accomplit sans rémunération un minimum de travail dans une entreprise exploitée par un parent vivant dans le même ménage.

*Ne sait pas (9).* Personne dont on ignore le statut d'activité.

*Non concerné (0).* Toute autre personne, y compris les demandeurs d'emploi n'ayant jamais exercé d'activité..

**Q. 220 : Profession :**

Avant de mettre le code dans la case 33, écrire en clair, de la façon la plus précise possible, la profession exercée par la personne .

Toutes les professions d'encadrement, de direction et les professions libérales (médecin, avocat,...) prennent le code 1.

Toutes les activités nécessitant une certaine technicité moderne et une certaine qualification sont classées technicien avec le code 2. (Exemple : électronicien, programmeur, réparateur d'ascenseur).

Les employés du public ou du privé et les employés de maison sont classés 3.

Les commerçants quel que soit leur commerce sont classés 4.

Les artisans (tailleur, menuisier...) sont classés 5.

Les agriculteurs, (maraîchers) ou pêcheurs sont classés 6.

Les ouvriers qualifiés travaillant dans des unités industrielles sont classés 7.

Les manoeuvres sans qualification sont classés 8.

Autres professions: 9.

Les personnes non concernées : 0, c'est-à-dire celles, pour lesquelles la réponse à la question 218 est 3, 4, 5, ou 6 et les demandeurs d'emploi n'ayant jamais exercé d'activité.

**Q. 221. Secteur d'activité:**

Inscire la réponse en case 34:

Industrie productive (fabrication de biens manufacturés et Mines)

1

Bâtiment ou travaux publics

2

Service public (administration) et Société d'Etat (SENELEC, Port)

3

Le commerce

4

Les services privés (banque, transport, réparation)

5

Le travail auprès des particuliers (bonne, gardien)

6

Secteur agriculture ou de la pêche

7

Autre

9

Les personnes non concernées :

0

C'est-à-dire que rentre dans cette dernière catégorie les personnes pour lesquelles la réponse à la question 218 est 3, 4, 5, ou 6 et les demandeurs d'emploi n'ayant jamais exercé d'activité.

**RAPPEL :** Le questionnaire que vous devez remplir est précodé. Assurez-vous que toutes les questions ont reçu des réponses et que les codes relatifs à ces réponses sont mis dans les cases correspondantes de la grille de codification.

LISTE DES VILLES POUR CHAQUE REGION

01 Région de Dakar

Dakar  
Pikine  
Rufisque

02 Région de Ziguinchor

Bignona  
Dussouye  
Ziguinchor

03 Région de Diourbel

Bambey  
Diourbel  
Mbacké et Touba

04 Région de Saint-Louis

Dagana  
Matam  
Podor  
Saint-Louis  
Richard-Toll

05 Région de Tambacounda

Bakel  
Kédougou  
Tambacounda

06 Région de Kaolack

Kaffrine  
Kaolack  
Nioro du Rip

07 Région de Thiès

Joal-Fadiout  
Khombole  
Mbour  
Mékhé  
Thiès  
Tivaoune

08 Région de Louga

Kébémér  
Linguère  
Louga

09 Région de Fatick

Fatick  
Foundiougne  
Gossas  
Guinguénéo  
Sokone

10 Région de Kolda

Kolda  
Sédhiou  
Vélingara



LISTE DES VILLES DU SENEGAL PAR ORDRE ALPHABETIQUE.

Ville	Région	Code
Bakel	Tambacounda	05
Bambey	Diourbel	03
Bignona	Ziguinchor	02
Dagana	Saint-Louis	04
Dakar	Dakar	01
Diourbel	Diourbel	03
Fatick	Fatick	09
Foundiougne	Fatick	09
Gossas	Fatick	09
Guinguénéo	Fatick	09
Joal-Fadiout	Thiès	07
Kaffrine	Kaolack	06
Kaolack	Kaolack	06
Kébémér	Louga	08
Kédougou	Tambacounda	05
Khombole	Thiès	07
Kolda	Kolda	10
Linguère	Louga	08
Louga	Louga	08
Matam	Saint-Louis	04
Mbacké et Touba	Diourbel	03
Mbour	Thiès	07
Mékhé	Thiès	07
Nioro du Rip	Kaolack	06
Oussouye	Ziguinchor	02
Pikine	Dakar	01
Podor	Saint-Louis	04
Richard-Toll	Saint-Louis	04
Rufisque	Dakar	01
Saint-Louis	Saint-Louis	04
Sédhiou	Kolda	10
Sokone	Fatick	09
Tambacounda	Tambacounda	05
Thiès	Thiès	07
Tivaoune	Thiès	07
Touba (Mbacké)	Diourbel	03
Vélingara	Kolda	10
Ziguinchor	Ziguinchor	02